

# FICHE D'INSCRIPTION

SAISON HIVER 2025

## COORDONNÉES DU PARTICIPANT ET DU PARENT POUR LES MOINS DE 18 ANS

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

N.A.S: \_\_\_\_\_

Nom et prénom du parent : \_\_\_\_\_  
(pour le reçu)

## INSCRIPTIONS :

Choix du cours : \_\_\_\_\_

Modalité du paiement:.. \_\_\_\_\_

Total (\$): \_\_\_\_\_

- Paiement** : Le paiement de l'activité doit être fait en argent, Interac ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village. Pour les citoyens du village, paiement via matricule AccèsD. Pour les virements Interac: [Isabelledumont@villagebonconseil.ca](mailto:Isabelledumont@villagebonconseil.ca)
- Annulation** : Un minimum de participant pour chacun des cours est exigé afin de réaliser l'activité à moins de spécification contraire de la direction.
- Remboursement** : En cas d'annulation de la part du Service des loisirs, les personnes déjà inscrites seront remboursées en totalité. Si une personne abandonne volontairement une activité après que celle-ci soit débutée, AUCUN remboursement ne sera accordé sauf sur présentation d'une preuve médicale OBLIGATOIRE, mentionnant l'impossibilité de pouvoir continuer pour des raisons médicales. Aucun remboursement ne sera accordé après que 50 % des cours soient réalisés. S'il y a moins de 50 % des cours réalisés lors de la session en date de la demande de remboursement, celui-ci sera effectué au prorata incluant des frais administratifs de 20 %.



Centre récréatif  
Léo-Paul Therrien

Centre récréatif Léo-Paul  
Therrien  
541, rue Ducharme  
Notre-Dame-du-bon-Conseil  
819-336-2744 poste 208

Signature du participant: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_